

Appel à projets pédagogiques

Année scolaire 2021-2022

« LES P'TITS FUNDIS DU LAGON »



I. PRESENTATION DU PARC NATUREL MARIN DE MAYOTTE ET DE SES OBJECTIFS

Premier Parc créé en outre-mer, le Parc naturel marin de Mayotte a été mis en place par un décret présidentiel du 18 janvier 2010. Il couvre une superficie de 68 400 km², soit le lagon, les eaux territoriales et l'ensemble de la zone économique exclusive délimitée autour de Mayotte.

Contigu du Parc naturel marin des Glorieuses, le Parc de Mayotte constitue l'une des plus grandes aires marines protégées françaises. Il a pour objectif de protéger un patrimoine naturel d'exception (mammifères marins, tortues marines, double barrière récifale, mangrove...) en soutenant le développement durable des activités liées à la mer.

LE CONSEIL DE GESTION du Parc naturel marin de Mayotte est composé de représentants de l'Etat, des collectivités locales et de leurs groupements, d'organisations professionnelles, d'usagers de loisirs et de pratiquants d'activités traditionnelles, d'associations de protection de l'environnement, ainsi que de personnalités qualifiées. L'ensemble des acteurs de la mer est ainsi associé aux décisions de l'Etat au sein de ce « parlement de la mer ».

Ce conseil doit mettre en œuvre un plan de gestion visant trois principaux objectifs :

- la connaissance du milieu marin ;
- le développement durable des activités dépendantes de la mer ;
- la protection du patrimoine marin.

Sept orientations de gestion servent de fil conducteur :

1. Faire de Mayotte un pôle d'excellence en matière de connaissance et de suivi des écosystèmes marins tropicaux et de la mangrove
2. Obtenir une bonne qualité de l'eau dans le lagon notamment par une gestion appropriée des mangroves et en participant à la mobilisation des acteurs pour atteindre les objectifs du SDAGE
3. Développer une activité de pêche professionnelle hors du lagon, écologiquement exemplaire et pourvoyeuse d'emplois et de produits de la mer pour Mayotte

4. Développer les filières aquacoles respectueuses de l'environnement, en particulier celles qui bénéficient directement aux populations locales
5. Faire découvrir le milieu marin et sa biodiversité grâce à l'organisation des activités de loisirs et la professionnalisation des acteurs du tourisme
6. Pérenniser et valoriser les pratiques vivrières et les savoirs traditionnels dans le cadre d'une gestion précautionneuse du lagon
7. Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel, de la mangrove aux espaces océaniques, notamment par la formation et la sensibilisation du plus grand nombre.

L'Office français de la biodiversité, établissement public d'Etat, fournit au Parc les moyens nécessaires à son fonctionnement matériel, humain et financier pour mener à bien cette mission ambitieuse.

II. PRESENTATION DE L'APPEL À PROJETS : « *Les p'tits Fundis du lagon* »

1. Quel est l'objectif des p'tits Fundis du lagon ?

L'un des objectifs du Parc est de contribuer à la réduction des pressions directes (braconnage, déchets, pollutions...) et indirectes (déforestation, artificialisation des sols...) sur les écosystèmes marins par une **modification des comportements en mer et à terre**. Cette évolution de la société mahoraise passe par la prise de conscience de la beauté et de la richesse du lagon, de sa fragilité et de l'impact de nos actions en mer et à terre sur son état de santé. Dans une île où 50% de la population a moins de 18 ans, **le rôle des enseignants est fondamental** et le Parc souhaite accompagner ceux d'entre eux qui partagent cet objectif.

La modification des comportements passe par :

- une prise de conscience de la richesse exceptionnelle du lagon de Mayotte et de ce qu'elle apporte à ses habitants,
- une prise de conscience des dangers qui guettent le lagon,
- une prise de conscience de l'impact des comportements individuels - les pressions autant que les engagements citoyens positifs - sur cette richesse exceptionnelle du lagon,

- l'appropriation de comportements, simples et efficaces, par les habitants, petits et grands, qui peuvent aider le lagon de Mayotte à survivre.

L'appel à projets du Parc a donc pour objectifs de **soutenir et accompagner les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable qui répondent à cet objectif de modification des comportements si elles sont mises en place par les enseignants au moyen d'un projet pédagogique, dans le cadre des parcours scolaires des enfants de Mayotte.**

2. Les projets éligibles :

Tout projet visant à modifier les comportements à travers une prise de conscience de la richesse exceptionnelle du lagon, des dangers qui le guettent, des impacts des comportements individuels et collectifs sur son état.

En outre, conformément à la délibération PNMM 2016-07 du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte, les **critères de recevabilité des projets** ont été définis de la manière suivante :

- Le projet doit être en relation avec une ou plusieurs des **sept orientations de gestion** du Parc naturel marin de Mayotte (listées ci-dessus).
- Le public concerné (les élèves) doit être **impliqué dans le projet** proposé et être acteur de ses découvertes.
- Les projets doivent s'inscrire dans une démarche pédagogique :
 - continue sur l'année scolaire**
 - pluridisciplinaire**
 - visant à une véritable **acquisition de connaissances et une modification des comportements** en lien avec la valorisation et la préservation du milieu marin.
- Le projet doit poursuivre un **objectif clair et cohérent**, il ne peut servir de simple complément aux cours habituels.
- Le projet doit comprendre **une production finale** des élèves permettant la valorisation des efforts accomplis par les élèves. La forme de cette production est libre : synthèse, écrits de toute nature, affiches, films, chants, expositions...
- Les projets ne prévoyant **pas un financement exclusif par le Parc** seront privilégiés, des financements complémentaires pouvant être sollicités auprès d'autres partenaires.

- Le projet devra **obligatoirement être validé et signé** par l'inspecteur de circonscription pour les écoles du 1^{er} degré et par le responsable de l'établissement pour le 2nd degré.

Les critères suivants seront également pris en compte :

- **Originalité du projet**
- **Nombre de bénéficiaires et coût par bénéficiaire**
- **Pertinence** des activités avec l'objectif de sensibilisation recherché par le Parc

3. Que peut apporter le Parc naturel marin de Mayotte ?

Des agents du Parc spécifiquement affectés au volet « éducation à l'environnement », proposent **diverses interventions** sur le terrain ou en classe figurant en annexe de ce document (cf. *Catalogue des interventions pédagogiques du Parc*). Ces interventions devront s'intégrer dans le ruban pédagogique d'ensemble construit par l'enseignant.

Des **sorties pédagogiques en mer** peuvent être organisées par le Parc dans le cadre d'un marché public avec un opérateur nautique local. Ces sorties doivent également s'intégrer dans le ruban pédagogique préparé par l'enseignant. Elles sont préparées en classe, donnent lieu à des interventions didactiques sur le terrain et font l'objet d'une restitution. Elles sont un outil pédagogique pour la prise de conscience de la richesse des écosystèmes et des pressions qu'ils subissent (le Parc prend en charge l'ensemble de la prestation, son coût n'est donc pas à faire figurer dans le budget prévisionnel).

Le Parc naturel marin de Mayotte peut également apporter un **soutien financier**. Cette participation pourra concerner diverses prestations, notamment celles nécessaires aux activités nautiques prévues dans le cadre du projet ou l'achat de matériels divers nécessaires à la réalisation des productions des élèves.

Par ailleurs, dans le cadre de conventions spécifiques avec des partenaires associatifs, le Parc propose le financement d'interventions en classe et sur le terrain sur des thématiques ciblées telles que la découverte des oiseaux marins de Mayotte ou des tortues marines.

4. Quel est le processus de sélection ?

Une pré-sélection sera opérée par les agents du Parc en fonction des critères de recevabilité (chapitre 2 ci-dessus).

Un jury comportant les membres volontaires du conseil de gestion, du rectorat, et les représentants des services compétents du Parc naturel marin de Mayotte, se réunit pour examiner les dossiers déposés.

Une réponse individuelle par mail sera envoyée à chaque candidat à l'appel à projets afin de l'informer de l'accord ou du refus de son projet.

Nota :

- **Compte tenu du nombre de projets déposés et des moyens financiers et humains du Parc naturel marin de Mayotte, lorsque tous les projets éligibles ne peuvent pas être retenus, des critères complémentaires peuvent alors être utilisés tels que l'équilibre géographique des interventions du Parc.**
- **Compte tenu du nombre de projets déposés chaque année, il n'est pas possible d'expliquer individuellement chaque décision d'admission ou de non retenue des projets. Le Parc ne sera pas en mesure de répondre aux éventuelles demandes de négociations ou d'explications qui pourraient être faites après la réunion du jury.**
- **La recevabilité du projet ne prévaut pas de l'attribution de subvention, qu'elle soit totale ou partielle. Les porteurs des projets doivent donc attendre la décision d'attribution de subvention avant de s'engager financièrement auprès de leurs partenaires.**
- **En ce qui concerne les demandes relatives aux baptêmes de plongée et autres formations sportives, elles devront être strictement liées au projet global, réservées aux élèves du secondaire, et compatibles avec le budget global du Parc sur l'appel à projets.**
- **Les frais relatifs au transport des élèves en bus sont à la charge des établissements et ne doivent donc pas figurer dans le budget prévisionnel du projet, de même que le coût horaire des enseignants.**

5. Quelles sont les modalités de candidature ?

Les bénéficiaires

Sont éligibles les porteurs de projets représentant des établissements scolaires, publics ou privés, du **CP à la terminale**, implantés à Mayotte.

Le dépôt des candidatures

Les porteurs de projet sont invités à remplir le dossier de candidature ci-joint et à fournir toutes les pièces et informations demandées, notamment en ce qui concerne la partie financière (devis).

Le dossier est à adresser par **voie électronique** avec accusé de réception au pôle Communication et Sensibilisation du Parc naturel marin de Mayotte sur l'adresse suivante : educ.pnmm@ofb.gouv.fr

Informations pratiques

Les établissements scolaires devront être assurés pour les sorties terrain et les interventions en classe. Les frais d'assurance sont à la charge des établissements.

Si l'établissement ne dispose pas de gestionnaire (*pas de personnalité morale et de compte bancaire*), **il devra présenter son projet conjointement avec une association locale (de parents d'élèves par exemple)** afin que celle-ci puisse percevoir et reverser la participation financière du Parc naturel marin de Mayotte.

A l'issue de l'année scolaire, **une rencontre sera organisée** entre tous les porteurs de projets et le Parc, afin que chacun puisse présenter son bilan et pour échanger sur les **retours d'expériences**.

**La date limite pour envoyer le dossier est fixée
au
Lundi 24 mai 2021**

- Le jury sera organisé dans la semaine **du 14 au 18 juin**.
- Les avis individuels seront rendus par mail **entre le 22 et le 24 juin**.
- Le calendrier des interventions et des sorties pédagogiques en mer sera proposé aux porteurs de projets en **septembre 2021** pour débiter les actions pédagogiques dès le premier trimestre de l'année scolaire.

Pour aller plus loin...

Comme tous les usagers du lagon, le Parc naturel marin de Mayotte constate que :

- les plages sont sales et que certaines d'entre elles sont interdites à la baignade ou de mauvaise qualité microbiologique,
- des contaminants chimiques sont présents au fond des baies et proches des agglomérations et les concentrations ont tendance à augmenter au fil des années. Les polluants dépassant le plus les limites sont certains métaux lourds (Cadmium / Nickel / Plomb d'origines diverses), des molécules hydrophobes (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et des molécules hydrophiles (détergents, pesticides et herbicides),
- les mangroves sont sales et en régression accélérée dans le sud de Mayotte,
- l'état de santé du récif frangeant est complexe à décrire. Nous pouvons néanmoins dire que si le niveau global de couverture corallienne est en augmentation depuis 2012, il est très hétérogène d'un secteur à l'autre. Malheureusement cette évolution à la hausse de la couverture est accompagnée d'un changement dans la composition des communautés coralliennes, avec la disparition d'espèces plus sensibles au profit d'espèces opportunistes et plus robustes. La réduction du nombre d'espèces de coraux laisse présager des conséquences négatives sur la biodiversité de l'ensemble de l'écosystème récifal. L'état de santé des récifs frangeants est influencé par des pressions d'origine terrestre : envasement, pollution des eaux de ruissellement...
- le récif barrière est en état de santé moyen en 2018 et globalement en dégradation depuis 2005. Cette dégradation est largement influencée par les épisodes de blanchissement corallien qui entraînent une mortalité massive des coraux et des phases de recolonisation entre chaque épisode. Les vitesses de recolonisation sont très variables d'un secteur à un autre, l'Ouest du récif barrière présentant notamment une très faible capacité de récupération.
- les pratiques de pêche illégales (chasse sous-marine à l'intérieur du lagon, pêche au filet, pic en fer pour la pêche à pied, capture d'espèces interdites...) sont toujours importantes et nuisent grandement au cycle de vie de nombreuses espèces déjà fragiles (poissons récifaux, tortues).
- le braconnage ne faiblit pas.

Ces évolutions négatives des écosystèmes du Parc naturel marin de Mayotte sont liées pour l'essentiel à l'action de l'homme au niveau global (réchauffement climatique) et au niveau local, en mer (destruction des coraux par piétinement, surpêche, braconnage) comme à terre (systèmes d'épuration insuffisants, collectes des déchets insuffisants, déforestation, artificialisation des sols et intensification des pratiques agricoles provoquant l'envasement du lagon...). Mais **il n'est pas encore trop tard pour sauver un lagon remarquable et une biodiversité toujours exce**

ANNEXE :

CATALOGUE DES INTERVENTIONS PÉDAGOGIQUES

DU PARC NATUREL MARIN DE MAYOTTE

Le Parc naturel marin de Mayotte (PNMM) propose, dans le cadre de l'appel à projet des « p'tits Foundis du lagon », des interventions pédagogiques permettant aux enfants de **découvrir le milieu marin et d'approfondir leurs connaissances sur le sujet**, et par là même, d'induire **un changement de leurs comportements habituels**.

En fonction de l'objectif du projet et du niveau des élèves, plusieurs thématiques sont mises à disposition des porteurs de projets. Ces derniers pourront faire la demande d'intervention sur une ou plusieurs thématiques, si l'intérêt avec le projet est démontré.

Les interventions proposées par le Parc constituent une première approche des thématiques choisies et sont donc élaborées pour susciter le questionnement et la prise de conscience de la question environnementale marine. Elles ont vocation à être un appui pédagogique et à être approfondies tout au long du cursus scolaire par les enseignants porteurs du projet.

Les **interventions en classe**, d'une durée de 1h environ, comportent généralement une présentation Power Point interactive et une activité pédagogique en lien avec la présentation. Elles sont couplées avec une intervention sur le terrain ou en mer.

Les **sorties de découverte de la mangrove**, d'une durée de 2h environ, seront réalisées dans la mangrove des Badamiers (Petite terre), de Passamainty, de Tsounzou, de Bandrélé ou de Malamani (baie de Bouéni), au choix du porteur de projet.

Des tenues adaptées à l'exploration d'une mangrove (chaussures fermées, short ou pantalon, ...ect) sont à prévoir.

Les **sorties pédagogiques en mer** peuvent être réalisées à la journée ou à la demi-journée, au choix du porteur de projet. Ces sorties dépendent d'un prestataire nautique opérant pour le Parc dans la cadre d'un marché public et offrant de ce fait toutes les garanties de sécurité et réglementaires nécessaires.

Les élèves devront être équipés de tenues adaptées pour la mer (maillot de bain, chapeaux et t-shirt blanc de préférence) et de crème solaire.

Toutes les interventions pédagogiques sollicitées en classe et sur le terrain devront avoir fait l'objet de travaux préparatoires préalables par l'enseignant.

DETAIL DES INTERVENTIONS

Les récifs coralliens :

Intervention en classe :

- **Présentation du corail** : anatomie, conditions de vie, modes d'alimentation et de reproduction ...
- **Présentation succincte des différentes espèces de corail** : apprendre à reconnaître les grandes familles
- **Présentation des récifs** : localisation, rôles, importance ...
- **Menaces et causes de dégradations** : naturelles et anthropiques
- **Les réglementations et les bons gestes à adopter**

Activités pédagogiques adaptées au niveau des élèves :

- Fabrication d'une maquette de polype pour comprendre son anatomie (du CP à la 5^{ème})
- Remplissage d'un livret pédagogique lors de la présentation (de la 4^{ème} à la terminale)

Interventions complémentaires facultatives : Les déchets

Les espèces emblématiques :

Intervention en classe :

- **Présentation de différents animaux marins emblématiques de Mayotte** : anatomie, conditions de vie, modes d'alimentation et de reproduction ...
- **Menaces et causes de disparition** : naturelles et anthropiques
- **Les réglementations et les bons gestes à adopter**

Activités pédagogiques adaptées au niveau des élèves :

- Origami d'un animal emblématique marin (du CP à la 5^{ème})
- Remplissage d'un livret pédagogique lors de la présentation (de la 4^{ème} à la terminale)

Interventions complémentaires facultatives : Les tortues marines / Les oiseaux marins

La pêche durable :

Intervention terrain ou en classe :

- **Présentation de la pêche durable via la pêche au poulpe**
- **Présentation du cycle de vie du poulpe**
- **Comment pêcher durablement, implication citoyenne et connaissance de la réglementation**

Activités pédagogiques adaptées au niveau des élèves :

- Ateliers ludiques et pédagogiques (CM1 à 5^e)
- Quiz interactif sur la pêche durable (4^e à la terminale)
- Jeu de plateau sur la pêche durable du poulpe

Interventions complémentaires facultatives : Les récifs coralliens

La mangrove :

Sortie pédagogique sur le terrain :

- **Présentation de la mangrove** : localisation, rôles, importance ...
- **Présentation des palétuviers** : les différentes adaptations au milieu salin
- **Menaces et causes de dégradations** : naturelles et anthropiques
- **Les réglementations et les bons gestes à adopter**

Activités pédagogiques :

- Identification des différents palétuviers à l'aide d'une plaquette.

Interventions complémentaires facultatives : Les oiseaux marins / Les déchets

Les oiseaux marins : (association GEPOMAY)

Intervention en classe et sur le terrain :

- **Présentation de l'association**
- **Présentation des différents types d'oiseaux** : côtiers, hauturiers, conditions de vie, modes de nutrition et de reproduction, ...
- **La migration**
- **Les indentifications des oiseaux**
- **Menaces et causes de disparition** : naturelles et anthropiques
- **Les réglementations et les bons gestes à adopter**

Interventions complémentaires facultatives : La mangrove

Les tortues marines : (association Oulanga Na Nyamba)

Intervention en classe et sur le terrain :

- **Présentation de l'association**
- **Présentation des tortues marines de Mayotte** : anatomie, conditions de vie, modes d'alimentation et de reproduction... ;
- **Les indentifications des tortues vertes VS tortues imbriquées** ;
- **Menaces et causes de disparition** : naturelles et anthropiques ;
- **Les réglementations et les bons gestes à adopter.**

Interventions complémentaires facultatives : Les espèces emblématiques

La gestion des déchets : (Yes We Can Nette)

Interventions en classe et sur le terrain

- Présentation diaporama avec échange interactif
- Organisation de ramassage

Interventions complémentaires facultatives : La mangrove